

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOUX-SUR-GELON

COMPTE-RENDU DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
DU 28 Mars 2014

L'An deux mille quatorze, le 28 mars à 19 heures, les membres Conseil Municipal, proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents: AGUETTAZ René, AGUETTAZ Stéphane, BAIDO Didier, BILLIET Raymond, BOUVET David, CORNILLAT Cécile, DALLA-MUTTA Alexandre, DÉNARIÉ Germaine, DEVIN Arnaud, DHÉNIN Annie, FANTIN Philippe, MICLO Daniel, ROÉA Philippe, VILLARD Patricia, VILLIERMET Nadège

Etait absent:

ORDRE DU JOUR:

- ✓ **Election du Maire**
- ✓ **Détermination du nombre d'adjoint**
- ✓ **Election des Adjoins**

La séance a été ouverte sous la présidence de René AGUETTAZ, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux PV des élections et a déclaré installer les membres désignés ci-dessus dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Alexandre DALLA-MUTTA, doyen d'âge, a pris ensuite la présidence. (Discours joint au présent compte-rendu)

Stéphane AGUETTAZ est nommé secrétaire de séance.

1- Election du Maire :

Après appel de candidature il est procédé au vote :

Est candidat : René AGUETTAZ

Nombre de bulletins :	15
Bulletins blancs ou nuls :	1
Suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

René AGUETTAZ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et immédiatement installé.

2- Détermination du nombre d'adjoints :

En vertu des articles du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Le pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il est décidé la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

3- Election des Adjoins :

Le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets, dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

Election du 1^{er} adjoint :

Après appel de candidature, il est procédé au vote :

Est candidat : Alexandre DALLA-MUTTA

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs ou nuls : 1
Suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

Alexandre DALLA-MUTTA ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{er} adjoint

Election du 2^{ème} adjoint :

Après appel de candidature, il est procédé au vote :

Est candidat : Raymond BILLIET

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs ou nuls : 1
Suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

Raymond BILLIET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2^{ème} adjoint.

Election du 3^{ème} adjoint :

Après appel de candidature, il est procédé au vote :

Est candidat : David BOUVET

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs ou nuls : 1
Suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

David BOUVET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3^{ème} adjoint.

Election du 4^{ème} adjoint :

Après appel de candidature, il est procédé au vote :

Est candidate : Germaine DÉNARIÉ

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

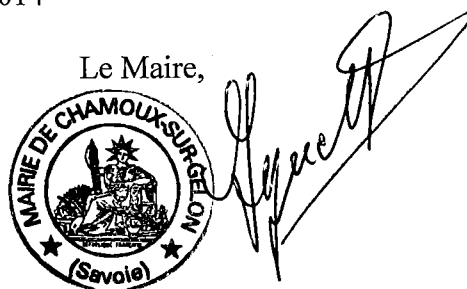
Germaine DÉNARIÉ ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 4^{ème} adjoint

Fait à CHAMOUX SUR GELON le 3 avril 2014

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMOIX SUR GELON VENDREDI 28 MARS 2014 – 19H

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

C'est au titre de doyen des conseillers municipaux de notre commune qu'il m'est réservé le délicat privilège de présider cette première séance qui concrétise de façon réconfortante l'indispensable union des élus locaux appelés à gérer, pendant six ans, les intérêts bien compris de notre commune.

Qu'il me soit permis en tout premier lieu de féliciter mes collègues et amis de l'assemblée, désormais mandatés par leurs concitoyens pour travailler dans un climat d'entente, de compréhension, d'unité face à des problèmes municipaux qui ne cessent de se compliquer, face à des difficultés administratives, techniques ou financières qui paraîtront parfois insurmontables.

Ma longue expérience, puisque je suis votre doyen, m'autorise à vous dire que seule l'UNION tenace entre nous tous permettra de surmonter les obstacles qui se dresseront dès demain devant la voie qui sera tracée par notre assemblée municipale.

Avec volonté, ténacité, acharnement même, il faudra que l'EQUIPE que nous formons depuis notre récente élection, s'attache à la solution des problèmes d'intérêt général qui seront, suivant leur urgence, reconnus, classés dans un ordre de priorité par notre conseil.

Si nous avons eu le lucide courage de ne pas faire des promesses chimériques et irréalisables, c'est parce que nous savons que nous sommes compris par nos concitoyens, c'est aussi parce que, comme toujours, le passé répond à l'avenir.

Etant assurés de travailler dans la meilleure ambiance, généreuse et loyale, cette entente devra dès maintenant se matérialiser par l'élection de notre maire et ses adjoints.

En acceptant de prendre ces charges nouvelles, ces élus donneront une preuve évidente de leur inlassable volonté de travailler avec l'efficacité qui les caractérise et pour le bien commun.

Ensemble, avec le personnel communal dont je salue la compétence, nous poursuivrons nos efforts pour un service de proximité plus moderne, plus réactif et au bout du compte, mieux à même de prendre en compte des besoins évolutifs et des attentes multiples.

Je terminerai ainsi mes propos en citant une maxime d'Alfred SAURY : « *Tournons hardiment nos regards vers l'avenir, sans détacher nos yeux de ce qui, dans le passé, a permis de construire le présent.* »

Je vous remercie de votre attention et dès maintenant, procédons à la mise en œuvre de l'ordre du jour à savoir tout d'abord : l'élection du Maire !

Alexandre DALLA-MUTTA